

## Les certificats de qualification professionnelle, CQP

Le CQP est la certification des savoir-faire correspondant à une qualification propre à un secteur économique et qui n'est pas déjà sanctionnée par un diplôme ou un titre homologué. Les CQP de l'industrie pharmaceutique ont été enregistrés au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles par arrêté publié au JO du 27 mai 2015.

### Un dispositif souple et original (accord collectif du 13/12/1999, révisé le 19 janvier 2004) :

Le CQP permet de reconnaître par la **certification** qu'une personne maîtrise les savoir-faire correspondant à une qualification, propre à une profession, qui n'est pas déjà sanctionnée par un diplôme ou un titre homologué.

Les partenaires sociaux ont construit et validé pour l'industrie pharmaceutique 6 CQP dans le secteur de la **production**, 1 CQP en **bioproduction**, 2 CQP en **maintenance**, 2 CQP en **logistique** et 1 CQP en **vente** et 1 CQP pour les **assistants**.

- Conducteur(rice) de ligne de conditionnement
- Conducteur(rice) de procédé de fabrication
- Conducteur(rice) de procédé de fabrication en bioproduction
- Conducteur(rice) d'opérations logistiques
- Pilote de procédé de conditionnement
- Pilote de procédé de fabrication formes sèches
- Pilote de procédé de fabrication formes liquides et pâteuses
- Animateur(rice) d'équipe en production
- Technicien(ne) de maintenance des équipements de production de médicaments
- Animateur(rice) d'équipe option maintenance
- Animateur(rice) d'équipe option logistique
- Délégué(e) pharmaceutique
- Assistant(e)

### Des qualifications reconnues par l'industrie du médicament...

Les certificats de qualification professionnelle permettent de reconnaître des **savoir-faire** correspondant aux **métiers des entreprises** de l'Industrie du médicament et aux **évolutions** de ces métiers.

Ils permettent de **certifier les compétences acquises** par la formation ou l'expérience (VAE) et de **développer les compétences** par des formations professionnelles adaptées pour les métiers spécifiques de l'industrie pharmaceutique.

## ... et au-delà de l'industrie du médicament

Les CQP voient leur champ de reconnaissance étendu depuis la signature en 2006 d'une charte commune inter-branches. Les **CQPI** reconnaissent un socle de compétences professionnelles communes aux branches signataires(1) favorisant ainsi la **mobilité inter-branches** et représentant un véritable « passeport » pour l'employabilité. Aujourd'hui, l'industrie pharmaceutique reconnaît 4 CQPI : le CEI(2), le TMI(3), l'Agent logistique et l'Animateur d'équipe que vous trouverez dans le dossier CQPI.

*(1) Branches professionnelles signataires : la Métallurgie, le Papier Carton, le Textile, la Chaussure, la Tannerie & Mégisserie, le Commerce et Distribution à prédominance alimentaire, l'Habillement, l'Ameublement, Vente à Distance et les Grands magasins et magasins populaires, Agro-alimentaire, le caoutchouc.*

*(2) CEI : conduite d'équipements industriels*

*(3) TMI : Technicien de maintenance industrielle*

## Des qualifications donnant lieu à une "certification de branche"

Le CQP est le même dans toutes les entreprises, ce qui garantit une évaluation des compétences de qualité, identique pour toutes les entreprises du secteur.

Pour les **jeunes**, le CQP peut s'obtenir par les **contrats de professionnalisation**.

Pour les **salariés de l'industrie pharmaceutique**, tout ou partie du CQP peut s'obtenir par la **formation continue et / ou la validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

## A qui vous adresser ?

- Si vous êtes salarié : **A votre responsable hiérarchique et/ou votre DRH ou responsable de formation**
- Si vous êtes jeune ou demandeur d'emploi : **Aux organismes de formation habilités**
- Si vous êtes manager opérationnel : **Au DRH et/ou responsable de formation, à l'OPCA DEFI, au LEEM**
- Si vous êtes responsable de ressources humaines ou de formation : **A l'OPCA DEFI, au LEEM**
- Si vous êtes organisme de formation : **Au LEEM**